

Références à rappeler impérativement pour toute correspondance :

Dossier n° 220233E

Note d'honoraires n° F2510-2373MPL

SAS HECTARE-Siège - BP 30020

75, ZI les Portes Domitiennees - RN 113

34741 VENDARGUES CEDEX

Montpellier, le 17 octobre 2025

Affaire suivie par : Adrien FUZERE

OBJET : SITUATION 3 - 660 CHE VIEUX - 34150 GIGNAC
Parcelles section AO n°100-101 - Chemin Vieux à GIGNAC
Lotissement le TOTEM

Selon devis n° D2202-0395A du 18/02/2022 d'un montant de 12 310,00 € HT

Désignation	PU H.T. (€)	Quantité	Prix H.T. (€)
SITUATION 3 Selon contrat du 22/02/2022 G1- Relevé Topographique - état des lieux Rattachement au système altimétrique N.G.F. Rattachement planimétrique RGF93 – Projection CC 43 Relevé d'état des lieux initial Mise en place des applications cadastrales Établissement du plan topographique, par DAO TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	1 000,00	1	1 000,00
G2 - Bornage et délimitation - Recherche de bornages antérieurs - Convocation écrite des propriétaires - Préparation du croquis et du Procès-Verbal de bornage - Déplacement sur site pour signature du PV de bornage - Expertise et proposition de définition des limites sur le terrain - Matérialisation des limites - Établissement du plan et du PV de bornage - Transmission du plan et du PV de bornage aux parties pour recueil éventuel des signatures manquantes - Archivage et conservation des documents - Fourniture à chaque propriétaire d'un exemplaire certifié conforme à l'original du plan et du procès-verbal de bornage TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	950,00	1	950,00
Nota : Lors du bornage, chaque riverain convoqué devra présenter son titre de propriété. Dans l'éventualité où un riverain ne présenterait pas son titre de propriété, une demande de renseignements sommaires urgents sera faite à la conservation des hypothèques. D'un montant de 30,00€ HT par propriétaire, ces frais seront facturés en fonction leur survenance.			

Suite Note d'honoraires n° F2510-2373MPL

Désignation	PU H.T. (€)	Quantité	Prix H.T. (€)
Le bornage est conditionné à la fourniture d'une attestation de propriété La mission sera réalisée sous la responsabilité du Géomètre Expert. Il pourra déléguer certaines opérations à l'un de ses collaborateurs. Le délai moyen pour la finalisation de la prestation de bornage est d'environ deux mois après acceptation du devis. Cela inclus le délai incompressible des différentes démarches administratives. Dans le cas où des difficultés surviendraient entre les parties, le géomètre-expert établira un procès-verbal de carence mentionnant clairement les raisons qui ont empêché le bornage des limites. Ce procès-verbal de carence sera diffusé aux parties concernées. Il pourra permettre à la partie la plus diligente d'engager la procédure judiciaire adaptée pour voir statuer sur les limites visées. Selon l'Article L111-1 du code de la consommation vous avez la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues au titre Ier du livre VI.			
G3- Division foncière et numérotation cadastrale			
Etablissement du plan de division			
Etablissement du DMPC			
Signature du DMPC par le propriétaire			
Numérotation au cadastre			
Obtention du DMPC numéroté et des numéros cadastraux			
TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	650,00	1	650,00
Mission G4 - Confection des plans de ventes des lots			
G4.1 - Plans de ventes provisoires permettant la mise en commercialisation			
TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	50,00	6	300,00
G4.2 - OPTION - Plans de vente anticipé permettant la régularisation de l'acte de vente			
G4.3 Plans de ventes définitif 541.67 EUROS HT PAR LOT (DUE PAR L'ACQUEREUR)			
Mission G5 - Implantations et interventions complémentaires			
G5.1 - Implantation en phase travaux			
Calculs numériques			
Etablissement du plan d'implantation			
Implantations, en deux interventions, pour la réalisation des travaux :			
- Piquetage des limites de lot pour travaux de terrassement et de réseau			
- Implantation des limites de lot pour travaux de voirie			
TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	480,00	2	960,00
G5.2 - Implantation des bornes définitives après travaux			
Implantation définitive des limites de lots			
Matérialisation des points par bornes OGE, clous ou marque de peinture			
Identification des points implantés et enregistrement pour plans de vente.			
G5.3 - OPTION - Vérification des limites de lots après pose des limites physiques - 30 euros HT / lot			
G5.4 - OPTION - Rétablissement du bornage d'un lot ou macro-lot 300 euros HT / lot			
TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	750,00	1	750,00
BE1- Parcellaire			
Étude de faisabilité du projet, analyse des règles d'urbanisme applicables et des contraintes du site			
Réalisation de l'avant-projet parcellaire			
Proposition du parcellaire aux administrations concernées			
TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	350,00	1	350,00
BE2- Urbanisme			

Suite Note d'honoraires n° F2510-2373MPL

Désignation	PU H.T. (€)	Quantité	Prix H.T. (€)
3a- Dossier de Permis d'Aménager - Démarches auprès des sociétés concessionnaires et des administrations pour accord sur les aménagements à prévoir et les raccordements aux réseaux - Établissement des pièces écrites . Notice de présentation . Programme des travaux . Règlement du lotissement - Établissement du dossier technique . Plan d'état des lieux . Plan de composition . Coupes et insertion paysagère . Plan de voirie . Plan des réseaux humides . Plan des réseaux secs - Dépôt du dossier en mairie et suivi durant l'instruction Cette mission ne comprend pas l'étude hydraulique qui devra être réalisée par un bureau d'études spécialisé. TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	1 950,00	1	1 950,00
BE3 - Etablissement du dossier de consultation des entreprises et soumission du projet aux concessionnaires Réalisation du dossier de consultation des entreprises Analyse des offres et choix des entreprises TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	2 400,00	1	2 400,00
BE4-Direction des travaux et assistance au Maitre d'Ouvrage/ Maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement Montage des dossiers de marché des entreprises Suivi des travaux des entreprises Gestion raccordements concessionnaires Analyse des situations de travaux et établissement des bons de paiement D.O.E., réception des travaux TOTAL HORS TAXES DES PRESTATIONS	3 000,00	1	3 000,00
Déduction de la facture de suivi F2304-0626A (émise le 13/04/2023) et d'un montant de 2 790,00 € TTC			-2 325,00
Déduction de la facture de suivi F2403-0610A (émise le 28/03/2024) et d'un montant de 1 302,00 € TTC associée au devis D2202-0395A (accepté le 23/02/2022)			-1 085,00

Conditions de règlement :

Délai de règlement : 12/06/2024 - Le 12/06/2024

TOTAL HT	8 900,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	1 780,00 €
TOTAL TTC	10 680,00 €
REGLE	0,00 €
NET A PAYER	10 680,00 €

Références bancaires : IBAN : FR 76 3000 4006 4000 0101 3626 486 - BIC : BNPAFRPPXXX

Bon pour accord Jérôme

25 NOV. 2025

